



*June 23, 2023* – The New Brunswick Real Estate Association sincerely congratulates our local Real Estate Boards and our shared individual members for collectively and concisely voting yesterday in favour of Board amalgamation.

This decision paves the way for all five existing Real Estate Boards (Moncton, Fredericton, Saint John, Northern, and Valley) to initiate a legal process to amalgamate into a single, provincial Board with unified member services, including a consolidated MLS® System platform and accompanying system regulations.

This proposed amalgamated organization is distinct and separate from the New Brunswick Real Estate Association (NBREA), which has a legislated mandate to provide member education and partner with the provincial government in regulating the profession and enforcing the REALTOR® Code.

In New Brunswick, Real Estate Boards exist under NBREA's legislative Act. As such, NBREA will play a key role in reviewing and approving the establishment of the new, amalgamated Board. This work will be done in close collaboration with Real Estate Board leadership in the weeks ahead.

NBREA looks forward to a productive and collaborative partnership with the new organization as it unfolds.

L'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick félicite sincèrement nos chambres immobilières locales et nos membres individuels communs pour avoir voté collectivement et avec concision aujourd'hui en faveur de la fusion des chambres.

Cette décision ouvre la voie aux cinq chambres immobilières existantes (Moncton, Fredericton, Saint John, Région du Nord et Région de la Vallée) pour lancer un processus légal de fusion en une seule chambre provinciale avec des services aux membres unifiés, y compris une plateforme consolidée du système MLS® et les réglementations du système qui l'accompagnent.

Cette organisation fusionnée proposée est distincte et séparée de l'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick (AAINB), qui a pour mandat légal de fournir une éducation aux membres et de s'associer au gouvernement provincial pour réglementer la profession et appliquer le Code de l'agent immobilier.

Au Nouveau-Brunswick, les chambres immobilières existent en vertu de la loi législative de l'AAINB. À ce titre, l'AAINB jouera un rôle clé dans l'examen et l'approbation de la création du nouveau conseil fusionné. Ce travail sera effectué en étroite collaboration avec la direction de la Chambre immobilière dans les semaines à venir.

L'AAINB attend avec impatience un partenariat productif et collaboratif au fur et à mesure que la nouvelle organisation se déploie.